

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Envoyé en préfecture le 13/07/2020
Reçu en préfecture le 13/07/2020
Affiché le 
ID : 033-253306310-20200707-2020_02_30-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 7
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Vice-Présidente, en la salle de réunion de l'Agora à saint aubin de Blaye.

Date de convocation : 29 juin 2020

Etaient Présents : Mmes DERVILLE- GOT – GUILLEN - LABARRIERE – MONSEIGNE-QUENTIN.
M LABRIEUX

Absents représentés : Mme de ROFFIGNAC pouvoir à Mme GUILLEN, M. RENARD pouvoir à Mme MONSEIGNE, M. Jean-Jacques CORSAN pouvoir à Mme Pascale GOT

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN

Délibération N°2020-02-30: Signature d'une convention pour l'étude de diagnostic des pollutions bactériologiques constatées dans l'Estuaire

Considérant la demande de Mme la Préfète sollicitant le SMIDDEST pour porter une étude concernant les contaminations bactériologiques sur l'ensemble de l'Estuaire ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Madame la Présidente à signer une convention avec la Préfecture de Région pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'actions sur le diagnostic des contaminations bactériologiques observées sur l'Estuaire ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer un contrat de prestation de services avec le laboratoire Qualyse pour l'étude de traçabilité d'un épisode de pollution affectant les plages de l'Estuaire, action identifiée dans le programme d'actions, cette étude sera lancée dès la prochaine observation de contamination bactériologique. Ce contrat est d'un montant de 25 368,38 € TTC.

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à faire une demande de financement de la totalité du montant TTC de la dite étude, à l'attention de l'Etat, celle-ci étant subventionnée à 100%.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Saint-Aubin-de-Blaye, le 7 juillet 2020

La Présidente


Françoise de Roffignac